



Habitants
6 916 548



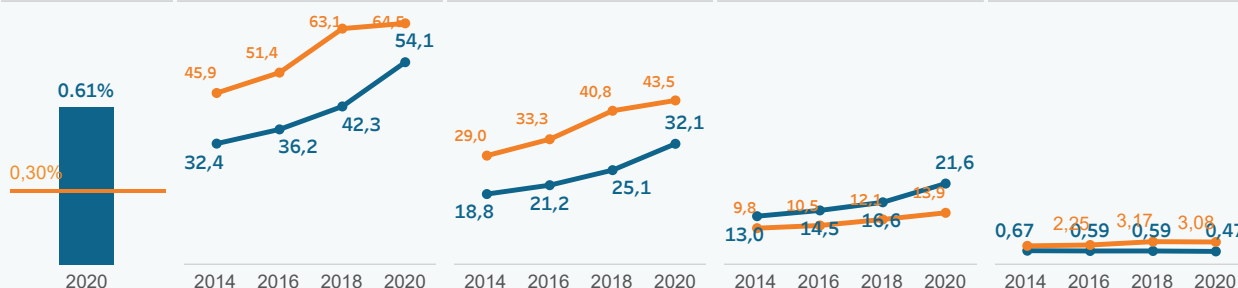
PIB
8 845 €
Médiane CdE 20 301 €



Salaires moyen brut annuel
8 509 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.61% de PIB	54.1 par hab.	32.1 par hab.	21.6 par hab.
Médiane CdE : 0,30%	Médiane CdE : 64,50	Médiane CdE : 43,53	Médiane CdE : 13,86



Budget : En 2020, la Bulgarie a consacré 374 409 228€ au budget exécuté du système judiciaire : 54,1€ par habitant (inférieur à la médiane CdE), et 0,61% du PIB (supérieur à la médiane CdE). 59% ont été dédiés aux tribunaux, 40% au ministère public (part très importante par rapport à la majorité des pays) et seulement 1% à l'aide judiciaire. Ainsi, le budget de l'aide judiciaire de 0,47€ par habitant est bien inférieur à la médiane CdE.

Les TIC dans le système judiciaire

La Bulgarie a un indice TIC de 4,1, ce qui représente une augmentation significative de 0,7 point par rapport à 2018, mais reste bien en dessous de la médiane CdE. En 2020, l'introduction progressive dans les tribunaux du système d'information unifié a augmenté le budget de l'informatisation. Toutefois, l'investissement dans les TIC en Bulgarie, qui ne représente que 0,5% du budget des tribunaux, est resté l'un des plus faibles d'Europe. Des amendements législatifs récents permettent l'exercice des droits procéduraux par voie électronique.

Mesure de la charge de travail des juges et des procureurs

Depuis le début de l'année 2020, des règles pour mesurer la charge de travail des services de poursuite et la charge de travail individuelle de chaque procureur et enquêteur s'appliquent et sont intégrées dans l'outil de mesure de la charge de travail, de la même manière que pour les juges. L'objectif de cet outil est de mesurer l'efficacité et d'améliorer la productivité des juges et des procureurs.

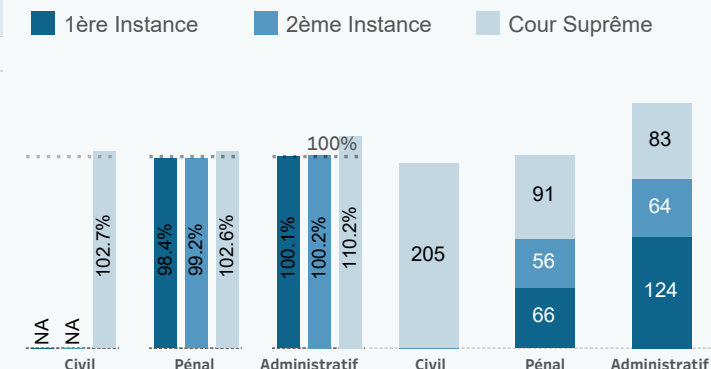
Parité

Le plafond de verre ne semble pas exister en Bulgarie, tant en ce qui concerne les instances supérieures que les fonctions de direction. De 2010 à 2020, la part des femmes a augmenté parmi les présidents de tribunaux, passant de 48% à 55%, et parmi les chefs de ministères publics - de 34% à 42%. Au niveau des juges et des procureurs, le nombre de femmes est encore plus élevé. Les femmes sont également majoritaires parmi les avocats (52%).

Efficacité

Clearance rate (%)

Disposition time (jours)

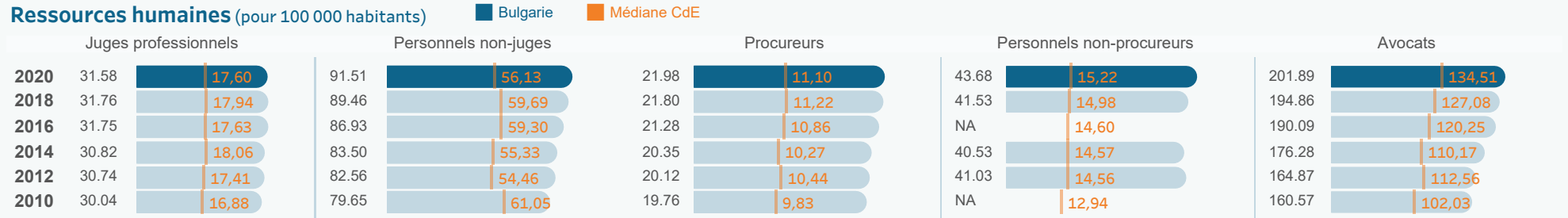


Efficacité : Les données sur les affaires civiles contentieuses de 1ère et 2ème instance ne sont pas disponibles.

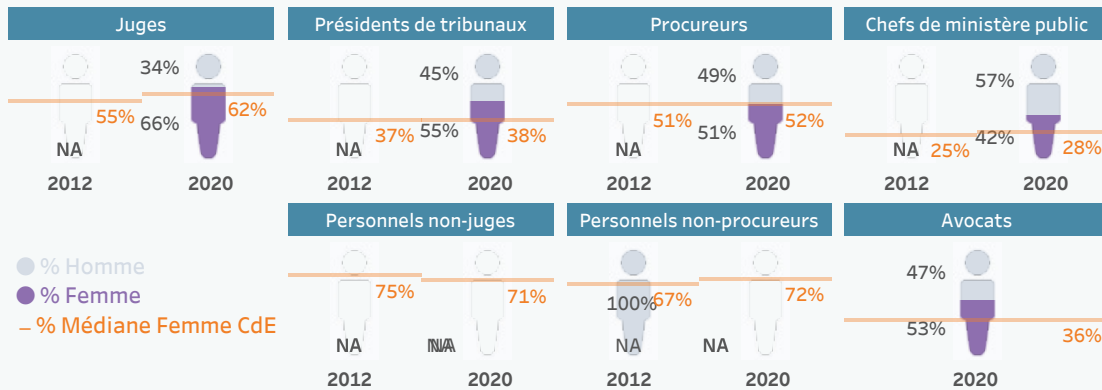
En 2020, en 1ère et 2ème instance, les tribunaux apparaissent plus rapides en matière pénale qu'en matière administrative. L'indicateur DT est nettement inférieur aux médianes CdE pour les affaires administratives et pénales à toutes les instances, ce qui n'est pas le cas pour les affaires civiles contentieuses de 3ème instance.

La pandémie de la COVID-19 a entraîné une légère augmentation des DT pour toutes les affaires, à l'exception des affaires administratives de la plus haute instance, qui ont connu une réduction. En effet, le nombre d'affaires administratives pendantes devant la Cour administrative suprême a diminué de manière significative en 2020 en raison de la réorganisation de son travail.

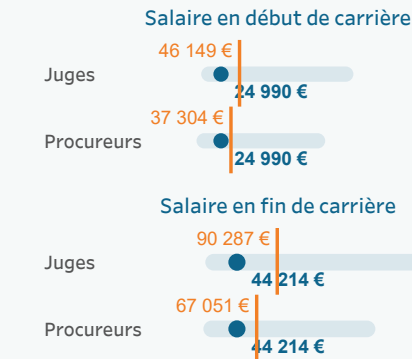
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



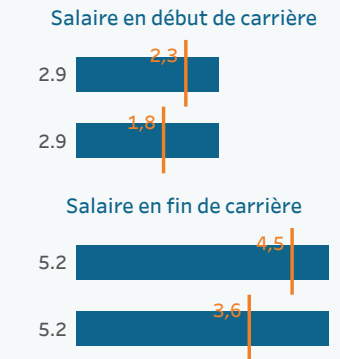
Parité



Salaires bruts absolus

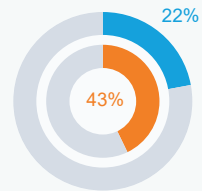


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

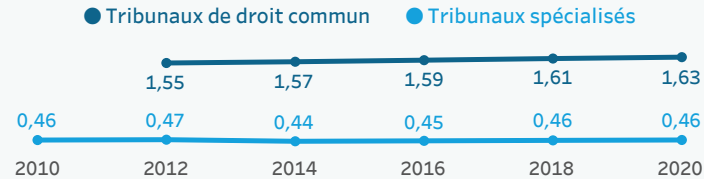


Tribunaux (pour 100 000 habitants)

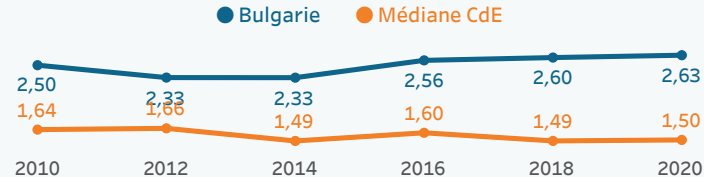
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)

Indice	Total	Indice	Médiane CdE
Taux de déploiement	4.06	6,5	6,5
Taux de déploiement	Civil	3.56	6,6
	Pénal	3.51	5,7
	Administratif	3.56	6,1
Communication avec les tribunaux	Civil	1.38	6,1
	Pénal	1.38	4,1
	Administratif	1.38	5,0
Gestion des tribunaux et des affaires	Civil	6.74	7,3
	Pénal	6.74	7,3
	Administratif	6.74	7,4
Aide à la décision	Civil	4.24	7,0
	Pénal	3.75	7,3
	Administratif	4.24	7,2

Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

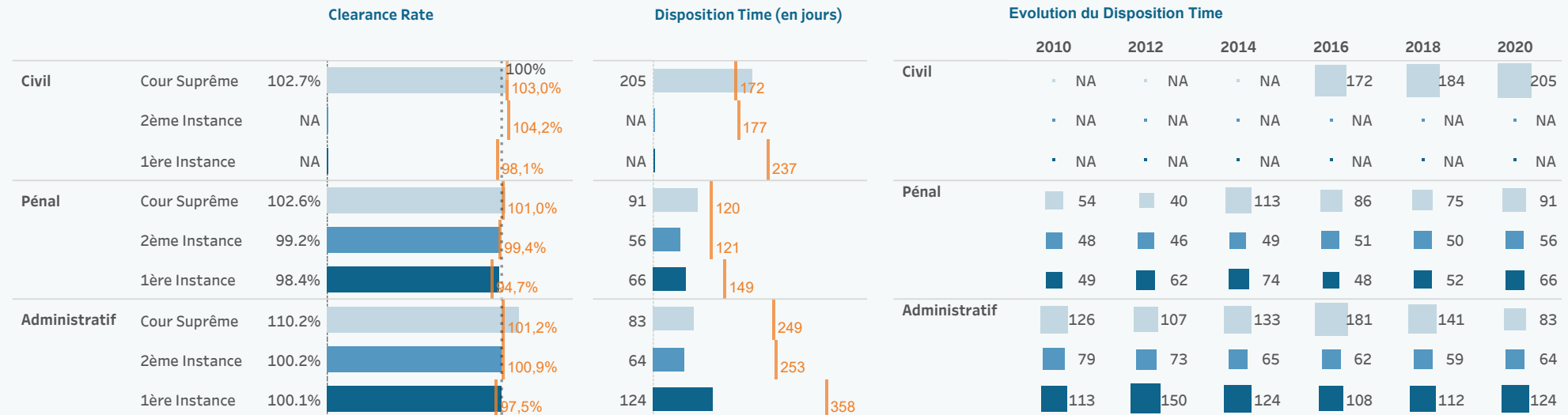
CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

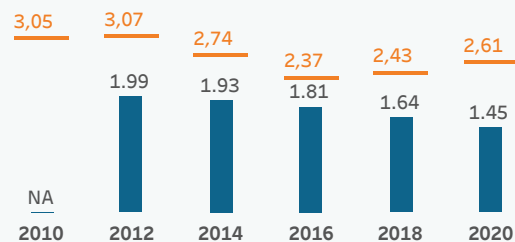
Instance

- Cour Suprême
- 2ème Instance
- 1ère Instance

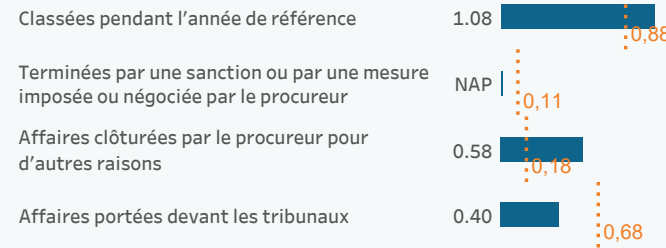


Ministère public

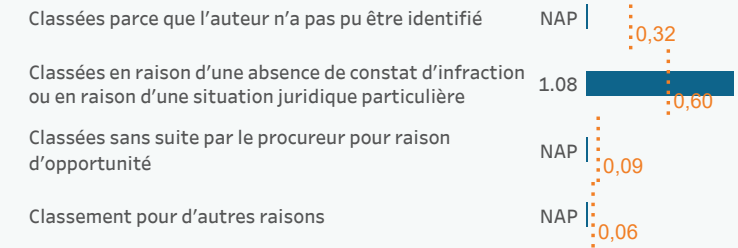
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

dv.parliament.bg; www.lex.bg

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

www.vks.bg; www.sac.government.bg

3 - Informations sur le système judiciaire

<http://www.vss.justice.bg/page/view/1999>